

(A)

(N<sup>o</sup> 43.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 MARS 1874.

### Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant au Département de l'Intérieur des crédits spéciaux pour l'acquisition et l'appropriation d'un local destiné au dépôt des archives provinciales de l'Etat, à Gand.

(Voir les Nos 63 et 75 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. HUBERT, Président, le Baron de SELYS LONGCHAMPS,  
DE CANNART D'HAMALE et HOUTART.

MESSIEURS,

La Commission de l'Intérieur a pris connaissance de l'Exposé des motifs présenté par M. le Ministre de l'Intérieur sur la nécessité d'acquérir un local destiné au dépôt des archives provinciales de l'État à Gand.

Deux locaux, dans l'état actuel des choses, séparés l'un de l'autre, renferment des richesses historiques qu'il serait fâcheux de voir se détériorer et même disparaître par suite des difficultés d'apporter des soins urgents pour leur conservation. Nous ne ferons pas ici l'histoire des documents précieux qui sont parmi les archives déposées à Gand ; il en est entr'autres qui remontent aux années 744, 829, 840 etc., etc.

Le Gouvernement a fait choix d'un local, l'orphelinat des garçons dit *Kulders*, qui paraît réunir toutes les conditions désirables : disponibilité immédiate, appropriation parfaite à la destination nouvelle qui lui est attribuée, bâtiments en bon état qui n'exigent que quelques travaux sans importance, assez spacieux pour contenir les archives diverses disséminées dans quelques villes de la province, et surtout, avantage inappréciable, des salles voutées à l'abri de l'incendie.

Le crédit demandé de fr. 153,533-29 paraît parfaitement justifié à la Commission de l'Intérieur ; elle a l'honneur de vous en proposer, Messieurs, l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
HOUTART.

*Le Président,*  
HUBERT.